

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2198

A sa quatre-vingt-douzième session, le Conseil, par sa résolution n° 1141 (XCII), a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer la page de couverture ci-jointe au document original MC/2198 en date du 12 juillet 2006.

QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU CONSEIL**

Genève

8 juin 2006

Rapporteur: Mme R. Poitevien (Venezuela)

MC/2198

Original: anglais

12 juillet 2006

**QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU CONSEIL**

Genève

8 juin 2006

Rapporteur: Mme R. Poitevien (Venezuela)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

CONTENTS

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	2
(a) Demandes d'admission en qualité de Membre de la République de Maurice et du Royaume d'Espagne	2
(b) Demandes de représentation en qualité d'observateur du <i>Center for Migration Studies of New York (CMS)</i> , de l'Union postale universelle (UPU) et de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger	2
AUTRES QUESTIONS	7
CLÔTURE DE LA SESSION	7

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU CONSEIL**

INTRODUCTION

1. Le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) le jeudi 8 juin 2006 à 15 h 10 au Palais des Nations. Il a tenu une seule séance, présidée par S.E. M. J. U. Ayalogu (Nigéria).

PARTICIPATION¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés:

Afghanistan	Egypte	Lituanie	République
Afrique du Sud	El Salvador	Luxembourg	de Moldova
Algérie	Equateur	Malte	République-Unie
Allemagne	Espagne ²	Maroc	de Tanzanie
Argentine	Estonie	Maurice ²	Roumanie
Australie	Etats-Unis	Mauritanie	Serbie
Autriche	d'Amérique	Mexique	Slovaquie
Azerbaïdjan	Finlande	Nigéria	Slovénie
Bangladesh	France	Norvège	Soudan
Bélarus	Ghana	Nouvelle-Zélande	Suisse
Belgique	Guatemala	Pakistan	Thaïlande
Bénin	Guinée	Panama	Tunisie
Bosnie- Herzégovine	Haïti	Paraguay	Turquie
Brésil	Honduras	Pays-Bas	Ukraine
Bulgarie	Iran (République islamique d')	Pérou	Uruguay
Burkina Faso	Israël	Philippines	Venezuela
Cambodge	Italie	Pologne	(République
Canada	Jamahiriya arabe	Portugal	bolivarienne du)
Chili	libyenne	République de Corée	Yémen
Colombie	Japon	République	Zambie
Congo	Jordanie	démocratique	
Costa Rica	Kenya	du Congo	
Côte d'Ivoire	Kirghizistan	République	
Croatie	Lettonie	dominicaine	

3. Le Bhoutan, le Burundi, la Chine, l'Indonésie, la Fédération de Russie et le Saint-Siège étaient représentés par des observateurs.

¹ Voir liste des participants (MC/2195).

² Voir paragraphe 8.

4. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union postale universelle (UPU)³ étaient également représentées par des observateurs.

5. Les organisations non gouvernementales internationales ci-après étaient représentées par des observateurs : Organisation internationale islamique de secours, *Center for Migration Studies of New York (CMS)*³ et Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger³.

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les États non membres et les organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérés aux paragraphes 3 à 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2188.

NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

(a) Demandes d'admission en qualité de Membre de la République de Maurice et du Royaume d'Espagne

8. Le Conseil a adopté les résolutions N° 1133 et 1134 (XCI), à l'effet d'admettre la République de Maurice et le Royaume d'Espagne en tant que Membre de l'OIM.

(b) Demandes de représentation en qualité d'observateur du *Center for Migration Studies of New York (CMS)*, de l'Union postale universelle (UPU) et de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger

9. Le *Center for Migration Studies of New York (CMS)*, l'Union postale universelle (UPU) et de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger se sont vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes des Résolutions N° 1135, 1136 et 1137 (XCI).

10. Le représentant de Maurice a fait part au Conseil de l'OIM de la vive satisfaction de son pays pour son admission au sein de l'Organisation en qualité de Membre. La République de Maurice se réjouissait d'adhérer à l'OIM pour pouvoir promouvoir et encourager le développement économique et social par le biais de la migration et s'est engagée à apporter un soutien sans réserve à la réalisation du mandat et de la mission de l'OIM. Maurice se réjouissait de travailler étroitement avec tous les États Membres dans un esprit de coopération.

³ Voir paragraphe 9.

11. Avec jusqu'à 75 millions de personnes se déplaçant entre les pays en développement, il existait de nombreuses opportunités de développement, mais aussi de nombreux défis à relever. Maurice se réjouissait de bénéficier de la vaste expérience de l'OIM dans le domaine migratoire, surtout à une époque où elle avait entrepris de réexaminer ses stratégies économiques afin de doper ses résultats. Par le passé, elle s'en était remise aux accords commerciaux préférentiels sur le sucre et les textiles pour favoriser sa croissance et soutenir le progrès économique et social. Cependant, le manque d'accès aux marchés préférentiels à la suite des changements spectaculaires intervenus dans le régime sucrier de l'Union européenne et le démantèlement de l'Arrangement multifibres (AMF) avait exposé le pays à une vive concurrence, avec pour conséquence un recul de l'emploi dans les deux secteurs. Une nouvelle stratégie économique, basée sur la migration temporaire des travailleurs mauriciens possédant les compétences appropriées avait été mise au point pour faire face à cette situation.

12. Un nombre significatif de Mauriciens travaillaient à l'étranger, et quelque 25 000 travailleurs migrants étrangers exerçaient leur métier dans des secteurs clés de l'économie domestique – textiles, construction, tourisme et information, et technologie des communications. Le Gouvernement reconnaissait par conséquent le besoin de s'assurer que toutes ces personnes puissent migrer en bon ordre sur le plan international et était en mesure d'apprécier l'impact des migrations sur la progression économique et sociale des États. La migration internationale pouvait également avoir un effet positif sur les politiques de développement.

13. Avant d'adhérer à l'Organisation, Maurice avait profité des services de l'OIM en tant que membre de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et avait profité des liens noués avec l'Organisation par l'intermédiaire du Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA), un mémorandum d'accord signé entre l'OIM et la SADC en octobre 2004 et le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), un processus régional lancé par l'OIM en 2001.

14. Le représentant de l'Espagne a expliqué au Conseil combien son pays était heureux de rejoindre l'Organisation après une absence de 30 ans. A l'époque, l'Espagne avait connu des bouleversements politiques, sociaux et économiques majeurs. Elle était aujourd'hui devenue une démocratie mature. Le revenu par habitant était passé de 8 000 dollars en 1974 à 25 000 dollars en 2005. En 1974, 20 pour cent de la population active étaient employés dans l'agriculture et la pêche, contre 5,3 pour cent en 2005. Durant cette même période, le pourcentage des personnes employées dans l'industrie des services était passé de 20 à 68.

15. Après plusieurs décennies pendant lesquelles l'Espagne avait été pour l'essentiel un pays exportateur de main-d'oeuvre, elle était devenue elle aussi un grand pays d'accueil. On dénombrait environ trois millions de migrants en Espagne, essentiellement originaires de l'Equateur, de la Colombie, du Maroc et de la Roumanie. Le nombre de résidents étrangers avait brutalement augmenté, faisant un bond de 39 pour cent depuis 2004, et ce à la suite de la régularisation du statut des étrangers voulue par le Gouvernement et considérée comme une priorité absolue. En plus des travailleurs migrants, l'Espagne avait accueilli un nombre non négligeable de personnes sans emploi, essentiellement des retraités dont les besoins représentaient un défi de taille à relever. Avec l'aide de l'OIM, cependant, il ne faisait pas de doute que l'Espagne relèverait ce défi, en respectant pleinement les droits des étrangers dans un esprit constructif, l'idée étant que tous les membres de la société profitent des avantages potentiels de la migration, et que les risques potentiels soient réduits au minimum grâce à la mise en oeuvre de politiques appropriées.

16. La migration pouvait être perçue comme un riche creuset culturel, et tous les pays de départ, de transit et d'accueil se devaient d'agir de façon responsable et dans l'esprit de dialogue consacré par l'Alliance des civilisations, une initiative proposée par les Gouvernements espagnol et turc et lancée par les Nations Unies en 2005.

17. L'adhésion de l'Espagne à l'Organisation avait été grandement facilitée par la coopération croissante entre l'OIM et les différents ministères espagnols dans le cadre de programmes concernant l'Espagne, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord. L'OIM avait toujours maintenu une délégation à Madrid. Néanmoins, en adhérant officiellement à l'Organisation, l'Espagne espérait renforcer encore ses relations avec l'OIM et apporter une contribution sérieuse au débat sur la migration.

18. Le représentant du *Center for Migration Studies of New York (CMS)* a remercié le Conseil d'avoir admis le CMS en qualité d'observateur à l'OIM et s'est dit confiant que ce nouveau statut renforcerait les relations entre les deux organisations, dans l'intérêt des activités déployées en faveur des migrants. Organisation non gouvernementale sans but lucratif et à vocation éducative fondée à New York en 1964, le CMS encourageait l'étude des aspects sociologiques, démographiques, économiques, historiques, politiques et législatifs des migrations humaines, des mouvements de réfugiés et des relations entre groupes ethniques dans le monde. Il s'agissait d'une entité légale chargée de représenter la Congrégation des Missionnaires de Saint-Charles (la Congrégation Scalabrini), dont 270 sièges de par le monde géraient un large éventail de services en faveur des migrants. Le CMS et de nombreux sièges de la Fondation Scalabrini avaient coopéré avec l'OIM depuis des années en matière de recherche et d'aide aux migrants, ainsi que dans la mise au point et l'application de politiques migratoires et de projets sociaux et culturels en leur faveur. Maintenant que le CMS avait le statut d'observateur auprès de l'Organisation, la coopération entre les deux entités serait encore plus efficace, ce qui leur permettrait de faire en sorte que la migration soit traitée sous un angle humain et éthique.

19. Le représentant de l'Union postale universelle (UPU) s'est dit reconnaissant de l'acceptation de la demande de l'Union visant à l'obtention du statut d'observateur, en expliquant que ses entretiens avec l'OIM avaient mis en lumière l'intérêt croissant d'une coopération entre les deux parties. L'UPU, institution spécialisée des Nations Unies, était le principal forum de coopération entre les gouvernements, l'administration postale, les parties prenantes du secteur privé, les syndicats de postiers et les associations d'usagers. Sa mission était de développer la communication entre les peuples par le fonctionnement efficace des services postaux. Elle était en outre le garant de l'Arrangement de 1878 concernant les services de paiement de la poste, que 130 pays avaient ratifié à ce jour.

20. Grâce à son statut d'observateur, l'UPU espérait renforcer sa connaissance du phénomène migratoire, intégrer la question de la migration internationale dans sa stratégie d'organisation intergouvernementale et déployer, avec l'OIM, des activités et des projets qui renforceraient encore les efforts de la communauté internationale dans ce domaine. Elle espérait que l'OIM participerait à ses travaux également, si possible lorsque le Conseil d'administration se réunirait en octobre 2007.

21. L'intérêt de l'UPU pour les questions migratoires tenait notamment aux transferts financiers internationaux effectués dans un monde où près de trois milliards de personnes n'avaient pas accès à des services financiers. Pour ces personnes, qui n'avaient parfois aucun accès aux institutions financières traditionnelles, les coûts des transferts d'argent pouvaient se

révéler importants. De ce fait, elles se tournaient vers des réseaux parallèles qui favorisaient le blanchiment d'argent au détriment des envois de fonds, ce qui avait pour effet de saper les efforts déployés au plan national en matière d'économie et de développement. L'UPU souhaitait contribuer au développement de manière globale et accessible et sans que cela n'entraîne d'importantes dépenses, et aider ainsi à réduire la pauvreté en offrant ses services financiers internationaux grâce à son réseau mondial de 650 000 bureaux de poste. A cet effet, elle avait constitué un réseau électronique de transfert de fonds dont 30 États – pour la plupart des pays en développement – étaient déjà membres. Elle envisageait d'élargir ce réseau sur la base d'une analyse détaillée des flux migratoires, en utilisant les données fournies par l'OIM. Le réseau de bureaux postaux pourrait également apporter un soutien aux divers services sociaux, administratifs et logistiques mis sur pied à l'intention d'associations de migrants.

22. Le représentant de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger s'est dit particulièrement gratifié que la Fondation se soit vu accorder le statut d'observateur dans la mesure où il s'agissait de la première organisation de ce type à bénéficier de ce statut. Au départ, la Fondation Hassan II avait commencé à travailler avec l'OIM dans le domaine de la recherche. Ses services étaient destinés à la communauté des Marocains de différentes origines vivant à l'étranger et répartis dans de nombreux pays. La Fondation jugeait vital d'avoir plus de renseignements sur cette communauté, et de savoir comment servir au mieux ses intérêts, et à cet effet, elle avait créé, en partenariat avec l'OIM, l'Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger. La première publication de l'Observatoire, *Marocains de l'Extérieur*, décrivait les caractéristiques démographiques et sociales des Marocains résidant dans six pays européens : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas. Depuis lors, l'Observatoire avait mené un certain nombre d'études et d'enquêtes, mettant un large éventail d'informations essentielles à la disposition des décideurs. Un nouveau programme de recherche était actuellement en cours d'approbation par les services pertinents de la Fondation et l'OIM.

23. Le Conseil a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux États Membres et aux trois nouveaux observateurs. Pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et pour le Portugal, l'arrivée des deux nouveaux Membres confirmait la pertinence actuelle des questions migratoires et apportait un nouveau témoignage de l'engagement des États Membres en faveur des objectifs de l'OIM. Les représentants de plusieurs pays d'Amérique latine se sont particulièrement réjouis du retour de l'Espagne au sein de l'Organisation. Par le passé, de nombreux migrants avaient quitté l'Espagne pour l'Amérique latine ; le flux s'était à présent inversé, et l'Espagne, comme de nombreuses nations d'Amérique latine, était devenu un pays d'origine, de transit et de destination.

24. Le représentant du Maroc s'est dit heureux qu'un autre pays africain, Maurice, et l'Espagne, un voisin proche avec lequel le Maroc avait des liens historiques, aient rejoint l'Organisation. Pour des raisons évidentes, il s'est dit particulièrement gratifié que la Fondation Hassan II se soit vu accorder le statut d'observateur.

25. Le Maroc avait toujours travaillé avec les autres pays d'Afrique pour relever les défis multiples de la paix et du développement. A cet effet, il accueillerait la Conférence ministérielle tripartite euro-africaine sur la migration et le développement devant avoir lieu à Rabat les 10 et 11 juillet 2006. Cette conférence réunirait les représentants de quelque 60 pays d'Afrique et d'Europe ainsi que d'une douzaine d'organisations, dont l'OIM, pour jeter les bases d'une coopération authentique dans les domaines suivants : la coopération dans la gestion de la migration économique régulière, les mesures devant faciliter les mouvements de travailleurs, la

promotion du développement, les mécanismes financiers destinés à favoriser le développement conjoint, le renforcement des connaissances et des compétences, et des mesures visant à faire en sorte que les pays africains disposent de compétences suffisantes pour leur développement, des partenariats entre institutions scientifiques et techniques, un renforcement de la coopération dans le domaine de la formation et concernant la migration irrégulière, un renforcement de potentiel destiné à aider les pays de transit et de départ au niveau du contrôle de leurs frontières nationales, et la coopération opérationnelle entre les forces de l'ordre et la justice, sans oublier l'aide aux victimes.

26. Le Maroc attachait également une grande importance au mandat et à la mission de l'OIM et s'était donc étonné que le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport sur les migrations internationales et le développement, ait omis de mentionner l'Organisation. Cette omission était d'autant plus surprenante que la résolution 60/227 de l'Assemblée générale des Nations Unies invitait explicitement l'OIM à contribuer aux préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et à y participer.

27. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et remercié tous les Membres de leur présence et de leur soutien constant. L'admission de nouveaux Membres et de nouveaux observateurs reflétait l'importance croissante de la migration dans le monde contemporain. En effet, la mondialisation contraignait les petits pays en développement comme la République de Maurice à trouver de nouveaux moyens pour prospérer au XXI^e siècle, et la migration offrait une alternative prometteuse. Le Directeur général a offert le soutien de l'OIM aux nouveaux Membres dans la réalisation de leurs objectifs et s'est dit impatient de travailler plus étroitement avec eux concernant les questions migratoires, surtout à l'occasion du Dialogue de haut niveau et plus particulièrement avec l'Espagne, à l'occasion de la réunion ibéro-américaine sur la migration devant se tenir à Madrid en juillet 2006. Maintenant que l'Espagne avait rejoint l'Organisation, l'ensemble des 25 Etats Membres de l'Union européenne étaient désormais représentés au sein de l'OIM.

28. Les nouveaux observateurs s'étaient déjà efficacement saisis des problèmes de migration depuis de nombreuses années et donnaient à ce titre un bon exemple. Le CMS, par exemple, avait réuni une abondance d'informations sur la migration et était bien connu pour son approche concrète. L'UPU était un puissant réseau capable d'aider les migrants, les gouvernements et les structures économiques du monde entier à gérer plus efficacement les rapatriements de fonds. La Fondation Hassan II, première organisation faisant le lien avec la diaspora à rejoindre l'OIM en qualité d'observateur, était un modèle pour ce qui concernait les initiatives mises en œuvre en faveur des pays en développement et de ceux de ces pays traversant une phase de transition, ce qui permettait aux pays d'origine de maintenir le contact avec les travailleurs expatriés et d'exploiter leur potentiel.

29. Le Directeur général a réitéré ses mots de bienvenue à l'adresse des nouveaux Membres et observateurs. Toute l'Organisation s'attendait à profiter de leurs apports, ce qui ferait de l'OIM une organisation plus riche et plus efficace.

AUTRES QUESTIONS

30. Un délégué s'est demandé si les Nations Unies avaient attendu jusqu'en 2006 et jusqu'au Dialogue de haut niveau pour examiner le lien existant entre la migration et le développement, et

apporter davantage de soutien aux organisations opérant sur la scène migratoire. Il lui paraissait important de trouver le moyen de renforcer les relations entre tous les intervenants sur cette scène. Il a souligné le besoin urgent d'établir sur le continent africain des mécanismes efficaces, et notamment des plans d'action.

31. Le Directeur général a répondu que l'OIM était bien consciente du problème. Il existait en effet un fossé entre les aspirations et les besoins de gestion des flux migratoires d'une part et la capacité des gouvernements à s'acquitter efficacement de cette tâche à la fois dans le monde en développement et dans le monde industrialisé d'autre part. Un renforcement plus effectif des capacités dans tous les pays conduirait à une meilleure gestion des migrations. Il s'agissait là d'un énorme défi consistant à mettre les gouvernements, le secteur privé, l'économie et la société dans son ensemble en mesure d'agir en mettant à leur disposition les ressources, l'équipement et la formation nécessaires pour relever les défis de la migration au XXI^e siècle.

CLÔTURE DE LA SESSION

32. Après avoir remercié les interprètes et le Secrétariat des réunions, le Président a déclaré close la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil le jeudi 8 juin 2006, à 16 h 40.